

Bilan général

En 2020, le service public de gestion des déchets ménagers et assimilés a traité 226 900 t de déchets municipaux*. Cela représente 677 kg / hab. (déchets issus du tourisme compris) soit une baisse de 6 % par rapport à 2019, due à la situation sanitaire. Le coût de la gestion des déchets est de 268 € HT / hab. en 2020, soit une hausse de 11 % par rapport à 2019.

677 KG /hab./an de déchets ménagers produits (déchets issus du tourisme compris)

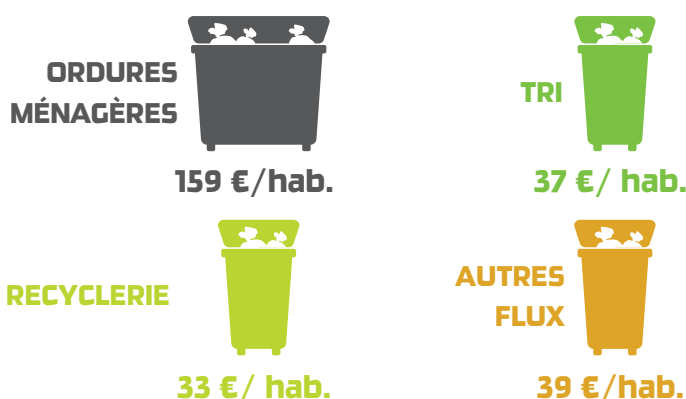
268 € HT /hab./an de coût de gestion des déchets ménagers

*Les déchets municipaux sont les déchets collectés par les collectivités. Ils comprennent : les déchets des ménages, y compris les encombrants (hors gravats) ; les déchets produits par les petites entreprises (ou administrations) et collectés en même temps que les déchets ménagers (déchets dits « assimilés ») ; les déchets des communes (entretien des espaces verts, nettoyage de la voirie, déchets des marchés).

268 € HT / hab.

(SYVADEC ET INTERCOMMUNALITÉS)

Données nationales : moyenne nationale en secteur touristique 152 € / hab. pour un ratio de 835 kg / hab.



*Collecte des encombrants : 17 €
Collecte des biodéchets : 8 €
Autres collectes : 14 €

Caractéristiques du territoire



334 938
habitants permanents
Population DGF : 431 895 habitants

Activité touristique très marquée
12 collectivités sur 19 classées
« très touristiques »

39 hab. / km²
Moyenne nationale : 105 hab. / km²
Territoire peu dense (hors saison touristique)



La politique de gestion des déchets ménagers fait l'objet de réglementations et de plans définis par l'Union Européenne, l'État et, au niveau régional, la Collectivité de Corse via le « Plan territorial de prévention et de gestion des déchets et de l'économie circulaire ». Dans ce cadre, les intercommunalités sont responsables de la politique de collecte et de traitement des déchets sur leur territoire. Afin d'assurer leur traitement et leur valorisation, elles ont créé le SYVADEC et lui ont délégué cette compétence.

Des coûts supérieurs à la moyenne nationale

En Corse, le coût du service public de gestion des déchets ménagers par habitant est supérieur à la moyenne nationale. Cela s'explique par différents facteurs :

- **la quantité de déchets** (déchets ménagers assimilés et ordures ménagères) : globalement, elle n'est pas supérieure à la moyenne des collectivités en secteur touristique mais la part des ordures ménagères est plus importante (58 % des déchets municipaux) ;
- **les performances de tri** : lorsque les quantités collectées sont faibles, les coûts à la tonne sont élevés ;
- **les nouvelles collectes** déployées pour augmenter les performances de tri (carton, biodéchets) : elles génèrent

des coûts conséquents ; le coût des flux hors 5 flux principaux (ordures ménagères résiduelles, verre, papier, emballages, déchèteries) est de 39 € / hab., soit 15 % du coût total ;

- **le nombre de flux en porte-à-porte et les fréquences élevées de collecte** ;
- **la géographie** : l'insularité, la topographie (région montagneuse) et le réseau routier impactent les coûts de transport ;
- **les variations de population liées au tourisme** : elles nécessitent des moyens techniques et humains adaptés au pic estival.

Par ailleurs, en 2020, le coût du traitement des déchets ménagers assimilés a été impacté par les surcoûts liés au blocage de l'installation de stockage des déchets non

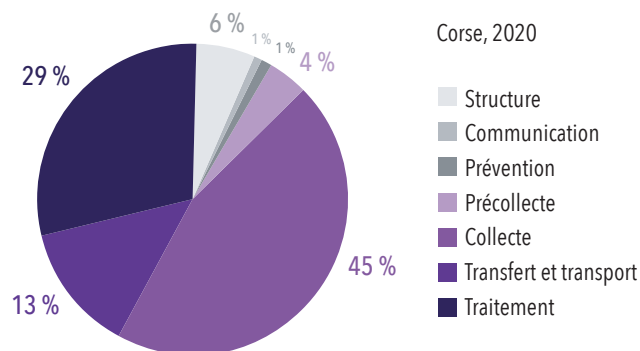
dangereux de Viggianello par un collectif, entre novembre 2019 et mars 2020. Cela représente une augmentation de 1,89 M€.

Répartition des charges par étape technique

Toutes les collectivités ont développé les collectes au porte-à-porte sur un ou plusieurs flux avec des fréquences de collecte élevées. Cela entraîne une augmentation significative des coûts de pré-collecte et collecte.

Moyenne nationale :

- pré-collecte et collecte = 44 % ;
- transfert et transport = 10 % ;
- traitement = 37 %.



Le financement

Une fiscalité dédiée

Le service public de gestion des déchets est financé par des taxes dédiées perçues par les intercommunalités : la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) prélevée sur la taxe foncière ou la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) qui fait l'objet d'une facturation en direct de l'intercommunalité, et la redevance spéciale pour les professionnels. Cette fiscalité représente 196 € / hab. en Corse, contre

105 € / hab. en moyenne nationale. Elle est insuffisante pour financer le service, c'est pourquoi les intercommunalités complètent cette recette par leur budget général à hauteur de 78 € / hab. soit 26,2 M€.

196 € / hab.
MOYENNE NATIONALE : 105 € / hab.

Les coûts aidés par flux

Repères : selon l'ADEME (Agence de la Transition Écologique), le coût aidé représente le coût net du service restant à financer par l'intercommunalité. Il est calculé ainsi :

Ensemble des charges (techniques et fonctionnelles)

Recettes perçues (subventions, soutiens des éco-organismes et vente de matériaux)

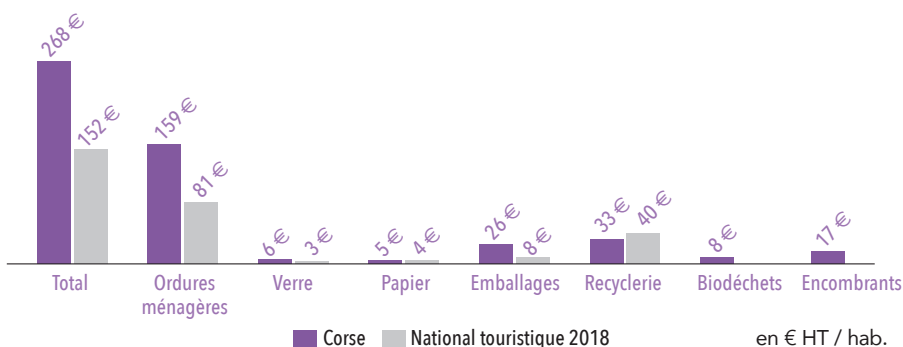
Coût aidé

Le coût aidé est couvert en partie par la fiscalité dédiée et complété par le budget général de chaque intercommunalité.

Exprimé en € HT / hab., il permet de rendre compte aux usagers de la structure des coûts à financer. Exprimé en € HT / tonne, il indique le poids économique de chaque flux.

Coûts aidés par flux par habitant

En analysant les coûts aidés par flux et par habitant, on constate que l'écart avec la moyenne nationale en secteur touristique porte sur les ordures ménagères résiduelles, les emballages et les autres services de collecte. Ces derniers comportent les encombrants, les services aux professionnels, les biodéchets et les cartons. Ils représentent un budget de 40 € HT / hab. contre 15 € HT / hab. en moyenne en zone touristique.



Coûts aidés par flux par tonne

Les coûts à la tonne sont élevés pour tous les flux. Cela s'explique par :

- les nombreuses collectes en porte-à-porte ou points de regroupement, ainsi que la juxtaposition fréquente des modes de collecte (porte-à-porte/points de regroupement/apport volontaire) ;
- les performances : lorsque les quantités sont faibles, les coûts à la tonne sont élevés.

